



TOUJOURS UNE ASSURANCE OPEL QUI RÉPOND À VOS ATTENTES,

TOUJOURS DES GARANTIES QUI VOUS SIMPLIFIENT LA VIE

- Omnium et Mini-Omnium pour voitures neuves
- Omnium 24+ et Mini-Omnium 24+ pour voitures d'occasion
- Responsabilité Civile
- Protection juridique
- Sécurité du Conducteur
- Assistance +

ET PUIS, IL Y A AUSSI TOUT CE QU'OPEL ASSURANCE FAIT

POUR VOUS EN PLUS

• **Une voiture de remplacement en cas d'accident ou de vol.**
Lorsque vous faites appel à un Réparateur Opel Conventionné en cas d'accident totalement en droit ou dans le cadre de votre omnium, vous recevez un véhicule de remplacement gratuit pendant toute la durée de la réparation de votre Opel. Et en cas de vol, vous pouvez compter dès le premier jour sur un véhicule de remplacement gratuit pour une durée de 30 jours maximum, grâce à votre garantie (mini-)omnium.

• **Réparations garanties par Opel.**
Grâce à Opel Assurance, votre véhicule est en de bonnes mains chez le Réparateur Opel Agréé de votre choix. Vous avez la certitude que toute intervention en carrosserie, mécanique ou électronique sera faite dans les règles de l'art.

• **Frais de réparation directement payés.**
Vous avez un accident pour lequel vous êtes totalement en droit ou vous souhaitez faire appel à votre garantie dégâts matériels pour des réparations ? Vous n'avez pas à vous inquiéter du paiement de la facture de réparation ni d'éventuels acomptes. Opel Assurance paie directement tous les frais à votre Réparateur Opel Conventionné (à l'exception de la franchise éventuelle et de la TVA récupérable).

• **Ligne Info Opel Assurance, toujours prête à intervenir.**
Un accident pendant la nuit ou le week-end et vous ne parvenez à joindre personne ? Rassurez-vous, Opel Assurance a prévu ce type de situation : en cas d'accident ou de vol, vous pouvez vous adresser à notre Ligne Info exclusive 7j/7, 24h/24 ! Tout est immédiatement mis en œuvre pour vous aider au plus vite.

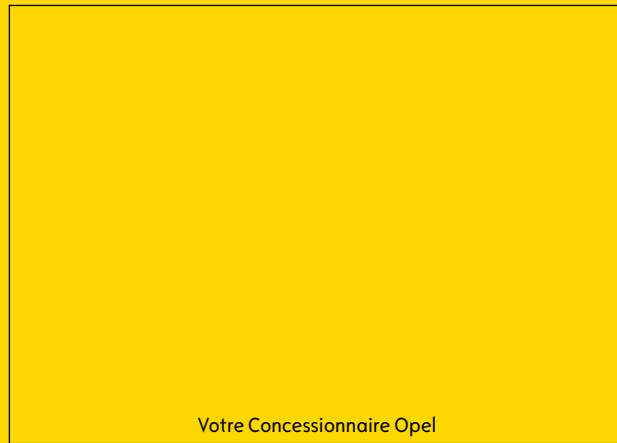
• **Nous nous occupons de tout pour vous !**
Vous êtes assuré auprès d'une autre compagnie et vous désirez passer chez Opel Assurance ? Opel Assurance règle toutes les démarches à votre place et veille à ce que vous ne perdiez pas un centime des primes déjà versées.

• **Votre partenaire de confiance : votre Concessionnaire Opel.**
Personne ne vous connaît mieux, vous et votre véhicule, que votre Concessionnaire Opel. Il veille non seulement à ce que vous soyez satisfait de votre véhicule mais aussi à ce que vous vous y sentiez en sécurité. Toujours et partout.

Vous voulez en savoir plus à propos du produit Opel Assurance, des garanties proposées et des conditions de souscription ? Prenez un rendez-vous sans tarder avec votre Concessionnaire Opel Agréé.

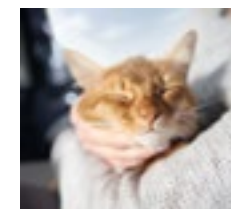
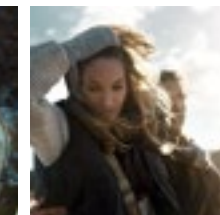
Ou appelez directement le

0800/30 120



Votre Concessionnaire Opel

7.40.0009 - 0517 - E.R. - Yolanda Somers, Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles



OPEL ASSURANCE est un produit d'A.Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social: Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique) • Tél.: 02 678 61 11 • Fax: 02 678 93 40 • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles, GMACC (FSMA n° 25468A) intervient comme agent d'assurance d'A.Belgium. Les Concessionnaires Opel agréés par la FSMA interviennent en qualité de sous-agents de GMACC. Ce produit Opel Assurance est une assurance qui rassemble les garanties Responsabilité, Protection du véhicule (omnium, mini-omnium, ...), Protection du Conducteur, Protection juridique et Assistance. Ce produit a été développé par A.Belgium, compagnie d'assurances belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. Téléphonnez gratuitement au 0800/30 120 pour obtenir plus d'informations ou demander une offre. N'oubliez pas de consulter les conditions générales d'assurance de ce produit avant de souscrire. Les couvertures offertes sont nombreuses et expliquées dans ces conditions qui précisent également les éventuelles limites et exclusions des garanties. Vous pouvez obtenir ce document gratuitement sur le site Internet www.opel.be. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (Place du Trône, 1 à 1000 Bruxelles, e-mail : customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

COUVERTURES	MINI-OMNIUM	OMNIUM
Vol ou tentative de vol	■	■
Incendie	■	■
Forces de la nature (tempête, grêle, ...) et heurts d'animaux	■	■
Bris de vitres	■	■
Vos propres dégâts matériels c'est-à-dire les dommages causés à la suite d'un accident, d'un acte de vandalisme ou de malveillance, du transport du véhicule	□	■

GRÂCE À OPEL ASSURANCE, VOUS ÊTES BIEN ASSURÉ, EN TOUTE SIMPLICITÉ ET AVEC UN MAXIMUM DE CONFORT.



ASSURANCE



ASSURANCE

SÉCURITÉ POUR TOUS.

Toujours protégé de manière optimale avec une Assurance Opel.

ROULEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

Rouler en Opel, c'est rouler l'esprit tranquille. Confort, plaisir au volant, technologie à bord vous accompagnent à chaque instant... Mais que se passe-t-il en cas d'accident ? Le risque est faible, mais pourtant bien réel.

UNE OMNIUM SUPER CONFORTABLE

Vous achetez **une nouvelle Opel** et voulez être parfaitement protégé ? Choisissez alors l'omnium d'Opel Assurance, basée sur la valeur catalogue équipements compris (hors TVA). Vous bénéficiez toujours d'une couverture complète, même si vous êtes en tort ou qu'il n'y a pas de partie adverse (connue).

• La garantie-valeur de 3 ans

En cas de perte totale ou de vol, Opel Assurance vous donne la possibilité de choisir une nouvelle Opel de la même valeur catalogue que le véhicule assuré. Cette garantie-valeur est valable si votre véhicule a moins de 3 ans au moment du sinistre.



Si vous optez pour une indemnisation en espèces, une dégressivité sera appliquée sur la valeur assurée de votre Opel au moment de la conclusion de votre contrat d'assurance.

• Une attente sans souci grâce à la couverture perte totale du véhicule repris

Lorsque votre Concessionnaire Opel reprend votre véhicule actuel, celui-ci est également couvert en dégâts matériels jusqu'à la livraison de votre nouvelle Opel : en cas de perte totale du véhicule, Opel Assurance vous indemnise à concurrence du prix de reprise fixé entre votre Concessionnaire Opel Agréé et vous.

• Une franchise fixe ou une franchise à 0 euro

Vous avez le choix entre une franchise fixe (fixée en fonction de la valeur catalogue de votre Opel) ou l'option "Franchise Dégâts Matériels à 0 euro au premier sinistre". Dans ce cas, vous ne payez pas de franchise lors de votre premier accident :

- en cas de réparations par un Réparateur Opel Conventionné et si le coût des réparations HTVA dépasse le montant de la franchise fixe;
- en cas de perte totale.

MINI-OMNIUM, MAXI TRANQUILLITÉ

Pour un montant attractif, votre Opel bénéficie, hormis la garantie Dégâts Matériels, de la même couverture qu'une Omnium. Une formule très rassurante, donc.

UNE PROTECTION OPTIMALE POUR VOTRE VOITURE D'OCCASION

L'Assurance Opel Omnium 24+ est une nouvelle assurance destinée **aux voitures de plus de 24 mois**.

• Une assurance sur base de la valeur facture

L'omnium 24+ assure votre Opel sur la base de sa valeur facture. Cette formule vous offre un tarif attractif correspondant à l'âge et à la valeur réelle de votre voiture.

• Une réduction de la valeur assurée de 1% par mois

En cas de perte totale, vous percevez une indemnisation correspondant à la valeur de votre voiture au moment du sinistre. Pour calculer celle-ci, la valeur assurée est réduite de 1% par mois entamé à compter de la prise d'effet de la garantie omnium 24+.

• Perte totale économique

Si les frais de réparation de votre véhicule sont plus élevés que sa valeur au moment du sinistre - on parle alors de perte totale économique - vous avez le choix entre percevoir une indemnité en perte totale ou faire réparer votre véhicule auprès de l'un de nos Réparateurs Opel Conventionnés. Dans ce cas, le montant pris en charge pour les réparations sera égal à l'indemnité en perte totale, majorée de maximum 10%. Cette majoration ne pourra toutefois excéder 1.000 euros.

• Une franchise fixe ou une franchise à 0 euro

Vous avez le choix entre une franchise fixe (fixée en fonction de la valeur facture de votre Opel) ou l'option "Franchise Dégâts Matériels à 0 euro au premier sinistre". Dans ce cas, vous ne payez pas de franchise lors de votre premier accident :

- en cas de réparations par un Réparateur Opel Conventionné et si le coût des réparations HTVA dépasse le montant de la franchise fixe;
- en cas de perte totale.

UNE ASSURANCE RC TOUT SIMPLEMENT INDISPENSABLE

L'Assurance Responsabilité Civile d'Opel indemnise les dommages que vous causez à un tiers si vous êtes responsable d'un accident. Mais ce n'est pas tout. Vous bénéficiez aussi des avantages suivants :

• PREMIÈRE ASSISTANCE

Vous ne pouvez plus rouler en voiture suite à un accident ? Grâce à la première assistance, nous cherchons immédiatement une solution. Vous recevez ainsi une voiture de remplacement pendant 24 heures si votre voiture ne peut pas être réparée directement après un accident.

• AVANTAGE EURO+ À L'ÉTRANGER

Si vous êtes blessé lors d'un accident en droit à l'étranger, l'indemnisation est souvent plus lente et moindre qu'en Belgique. L'avantage EURO+ avance la plupart des sommes dues et supplée la différence d'évaluation de votre dommage corporel, souvent moins élevée dans la plupart des pays d'Europe occidentale.

NOUS DÉFENDONS VOS INTÉRÊTS

Un accident peut devenir une vraie source de conflit. Voire même se terminer au tribunal. La garantie Protection Juridique d'Opel Assurance veille à ce que vos intérêts soient parfaitement défendus. À nos frais.

PENSEZ AUSSI À VOUS

L'option Sécurité du Conducteur d'Opel Assurance veille à ce que vous soyez parfaitement protégé en toutes circonstances. Et cela non seulement lorsque vous êtes au volant de votre Opel personnelle, mais aussi lorsque vous conduisez le véhicule d'un tiers.

Si vous êtes blessé au cours d'un accident, même en tort, tous les frais sont à votre charge ! Outre les frais médicaux - qui peuvent s'avérer très élevés - les coûts indirects, comme la perte de revenus ou les frais d'aménagement de votre voiture ou habitation, en cas de lésion permanente, sont également couverts. Et ce, jusqu'à 1.500.000 € par sinistre.

PARCE QUE VOTRE MOBILITÉ EST IMPORTANTE

L'Assistance + d'Opel Assurance veille à ce que vous n'ayez jamais le moindre souci en termes de mobilité. Cette garantie vous vient en aide en toutes circonstances. À la maison, en voyage ou tout simplement lorsque vous êtes sur la route, Opel Assistance est là pour :

- remorquer votre voiture en Belgique jusque chez un Réparateur Opel Agréé de votre choix ou, lorsque vous êtes à l'étranger, jusqu'au garage Opel le plus proche si votre Opel ne peut plus rouler;
- mettre à votre disposition une voiture de remplacement pendant maximum 15 jours (*) en Belgique et maximum 7 jours à l'étranger.

(*) Lorsque vous faites réparer votre voiture par un Réparateur Opel Agréé, sinon vous ne pouvez garder cette voiture de remplacement que pendant 7 jours.